

Rapport périodique - Deuxième cycle

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Cathédrale Notre-Dame de Tournai

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

- Belgique

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

1009

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

2000

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (longitude / latitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Notre-Dame Cathedral in Tournai, Tournai, Hainaut, Wallonia, Belgium	50.606 / 3.389	0	0	0	2000
Total (ha)			0		

Commentaire

Les coordonnées de géolocalisation ne correspondent pas à celles reprises dans le dossier de candidature ni à celles figurant sur le site du patrimoine mondial. Les superficies étaient mentionnées au dossier de candidature : bien : 0,4963ha , zone tampon : 20,2219ha total : 20,7182ha

1.4 - Carte(s)

Commentaire

La carte pertinente figure au dossier de candidature figurant sur le site du patrimoine mondial

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Gislaine Devillers
Service public de Wallonie - DGO4
Première attachée
Département du Patrimoine

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Pierre PAQUET
Département du Patrimoine
Inspecteur Général

Commentaire

e-mail : pierre.paquet@spw.wallonie.be

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

- Patrimonium-mundi.org : visitez les sites en panophotographies, des images sphériques immersives et interactives
- [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
- [Notre Dame Cathedral \(Ville de Tournai\)](#)
- [Ville de Tournai](#)
- www.cathedraledetournai.be

Section II-Cathédrale Notre-Dame de Tournai

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(ii)(iv)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine	
3.1	Habitat et développement								
3.1.4	Vastes infrastructures et/ou installations touristiques / de loisirs								
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs								
3.2	Infrastructures de transport								
3.2.1	Infrastructures de transport de surface								
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine								
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses								
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine								
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs								
3.9	Autres activités humaines								
3.9.1	Activités illégales								
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine								
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques								
3.10.1	Tempêtes								
3.11	Evènements écologiques ou géologiques soudains								
3.11.6	Incendies (d'origine naturelle)								
3.13	Gestion et facteurs institutionnels								
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact								
3.13.2	Activités de recherche / de suivi à fort impact								
3.13.3	Activités de gestion								
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure			

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine					
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	51-90%	En cours	Insignifiant	Capacité haute	Statique
3.9	Autres activités humaines					
3.9.1	Activités illégales	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité moyenne	En hausse
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Insignifiant	Capacité haute	En baisse
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques					
3.10.1	Tempêtes	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Significatif	Capacité haute	En baisse
3.13	Gestion et facteurs institutionnels					
3.13.2	Activités de recherche / de suivi à fort impact	11-50%	En cours	Significatif	Capacité haute	Statique

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

La majorité des facteurs affectant négativement le bien sont à mettre en relation avec le chantier de restauration en cours : réduction des possibilités d'interprétation, modifications des systèmes de sécurité, fouilles préalables à la restauration qui sont intrusives mais améliorent la connaissance du bien.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, mais pourraient être améliorées

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont appropriées** pour maintenir comme il convient la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

La Cathédrale de Tournai est la propriété de la province de Hainaut pour l'édifice et les immeubles par destination. Le

chapitre de la cathédrale est propriétaire des objets mobiliers, dont ceux destinés à la pratique du culte.

La cathédrale de Tournai est classée monument historique par arrêté Royal du 5 février 1936. Elle est située dans la zone protégée du centre ancien de Tournai aux termes de l'arrêté de l'exécutif de la région wallonne du 14 mai 1984.

Le gouvernement wallon arrête tous les trois ans une liste du patrimoine exceptionnel de la région. La cathédrale de Tournai y figure depuis l'arrêté du 29 juillet 1993 régulièrement renouvelé depuis.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial sont adaptées et constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion a été élaboré et est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission

Rapport périodique - Deuxième cycle

devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM.

Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les compléter et mettre à jour si besoin est.

Nous vous remercions de votre coopération.

Le Ministère de la Région wallonne par le biais de ses diverses administrations est un des principaux acteurs de la gestion de l'édifice.

- Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

- Délivrance des permis d'urbanisme concernant les travaux sur l'édifice.

- La direction de la Restauration de la Division du Patrimoine : Subsidiation des travaux de restauration et suivi de chantier par des architectes

- La Direction de l'Archéologie de la Division du Patrimoine : Organisation des recherches archéologiques et instruction des dossiers d'autorisation de fouilles.

- Le province de Hainaut, en qualité de propriétaire de l'édifice, est l'autre acteur principal de la gestion de la cathédrale. Cette tâche est confiée, par la Députation permanente, au service technique des bâtiments.

- Le chapitre cathédral, en qualité d'utilisateur et de propriétaire des éléments mobiliers, immobiliers par destination est également associé à la gestion.

Un Comité scientifique auquel participent les représentants de ces diverses institutions a été constitué et assure la coordination des actions.

Commentaire

La province de Hainaut, propriétaire de l'édifice, est l'acteur principal de la gestion de la cathédrale. La tâche est confiée aux services techniques de la Province sous la responsabilité de la Députation permanente. Le chapitre cathédrale, utilisateur de l'édifice et propriétaire des biens mobiliers-immobiliers par destination, est associé à la gestion quotidienne. Le Service public de Wallonie est le garant de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle. Plusieurs de ses services sont actifs dans ce domaine : la direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie assure la délivrance des permis d'urbanisme concernant les travaux à réaliser sur l'édifice. Les différentes directions du Département du Patrimoine interviennent dans la conservation : la Direction de l'Archéologie assure l'organisation des recherches archéologiques et l'instruction des dossiers d'autorisation de fouilles, la Direction de la Restauration assure l'encadrement des restaurations de l'élaboration du cahier des charges au suivi de chantier et à la subsidiation des travaux de restauration. Enfin la Direction de la Protection assure la coordination du plan de gestion.

4.3.2 - Documents pour la gestion

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

Section II-Cathédrale Notre-Dame de Tournai

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et **la plupart des activités** sont mises en œuvre

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Faible
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Faible
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Moyenne
Industrie touristique	Faible
Industrie	Sans objet

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont **un certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il n'y a pas ou peu de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Un plan de gestion est en cours d'élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs et les populations locales.

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion

Rapport périodique - Deuxième cycle

concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	1%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	0%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	98%
Gouvernemental (Local / municipal)	1%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certains avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certains équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

On procède à un **entretien essentiel** de l'équipement et des installations

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	10%
Temps partiel	90%

Section II-Cathédrale Notre-Dame de Tournai

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	100%
Saisonnnières	0%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	0%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Moyenne
Promotion	Moyenne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Moyenne
Gestion des visiteurs	Moyenne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Mauvaise
Tourisme	Moyenne
Contrôle (gardiens, police)	Moyenne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Excellent
Promotion	Excellent
Extension des services communautaires	Excellent
Interprétation	Excellent
Education	Excellent
Gestion des visiteurs	Excellent
Conservation	Excellent
Administration	Excellent
Préparation aux désastres	Sans objet
Tourisme	Excellent
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

Rapport périodique - Deuxième cycle

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de recherche**, mais cela n'est pas planifié

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

J. PYCKE, Sons, couleurs, odeurs dans la cathédrale de Tournai au 15e siècle. I. Édition du cérémonial et des ordinaires, suivie du Commentaire (I) : Les acteurs, les lieux et le mobilier liturgique, 2003, 286 p. J. PYCKE, Découvrir la cathédrale de Tournai : visiter, observer, comprendre, 2005, 48 p. J. PYCKET et F. MARIAGE, Les appellations actuelles et anciennes des lieux de la cathédrale et du clos capitulaire de Tournai, 2e édition revue, 2004, 61 p. L. HONNORE, Inventaire des archives de l'Évêché de Tournai (1940-1989), 2004, 221 p. J. PYCKE et I. LEIRENS-LALOUX, Le dossier historique et technique de la statue de Notre-Dame la brune, vénérée depuis le 16e siècle à la cathédrale de Tournai, 2005, 70 p. J. PYCKE, A. DUPONT et M. VAN EECKENRODE, Manuscrits précieux et Trésor des chartes des "Archives et Bibliothèque de la Cathédrale de Tournai". Premières Portes ouvertes, 2006, 89 p. A. DUPONT et F. MARIAGE, "L'oeuvre exquis du jubé". Notes et documents (1569-1889) sur un témoin majeur du patrimoine de la Cathédrale de Tournai, 2006, 97 p. J. PYCKE et A. DUPONT (dir.), Archives et manuscrits précieux tournaisiens 1, 2007, 172 p., PYCKE, J. et DUPONT, A., "Archives et Manuscrits précieux tournaisiens, 2" in Tournai – Art et Histoire, Instruments de travail, 7. Par Pierre-M. BOGAERT (Un manuscrit de l'an mil : Commentaire de saint Jérôme), Nathalie DEMARET (Un psautier de travail dit « psautier Hirn »), Max SCHMITZ (Le missel de Noyon dit « Missel d'Ourscamp ») et Florian MARIAGE (Les recueils d'épithèmes de la cathédrale). PYCKE, J., "L'inventaire du Trésor des chartes du Chapitre cathédral de Tournai de 1422-1533 dit «Grand Répertoire». Présentation suivie de l'édition de la 'Tabula brevis' et de son index" in Tournai – Art et Histoire, Instruments de travail, 8. HALLEUX, P., "Notre-Dame de Tournai : sept siècles d'instabilité structurale" in Les cahiers de l'urbanisme, n° 62, décembre 2006, pp. 42-55. NAVEZ, P.-L. et PETERS, P. et VERHEYDEN T., "La châsse Notre-Dame. Un chef-d'œuvre en Style 1200 du Maître-orfèvre Nicolas de Verdun – 1205",

Section II-Cathédrale Notre-Dame de Tournai

Incipit-Les Amis de la Cathédrale, 2006. M.A. JACQUES, M. MAILLARD-LUYPAERT et F. MARIAGE, Le Patrimoine de Tournai, Carnet du Patrimoine n°95, Namur, 2012. R. BRULET (dir.), La cathédrale de Tournai. L'archéologie du site et des monuments anciens. Vol. 1 Cadres généraux, structures et états. Vol. 2 Matériaux et céramiques. Vol. 3 Mobiliers, archéozoologie et anthropologie, sépultures épiscopales. Annexe Plans hors-texte, in Etudes et Documents Archéologie n° 29, Namur, 2012 S. MORIS, Les peintures romanes de la cathédrale Notre-Dame de Tournai. Etudes et Documents Monuments et Sites n° 11, Namur, 2009

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il-exposé au sein du bien ?

Dans **un seul emplacement et facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Faible
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Moyenne
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Faible
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Moyenne
Entreprises et Industries locales	Sans objet

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il n'y a **pas de programme d'éducation et de sensibilisation** bien que l'on en ait constaté le besoin

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une **incidence partielle** sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien **n'est pas présentée et interprétée comme il convient**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Non fournie mais nécessaire
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Faible

Rapport périodique - Deuxième cycle

Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Faible
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Faible augmentation
Il y a quatre ans	Faible augmentation
Il y a cinq ans	Faible augmentation

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais des améliorations pourraient être apportées

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a des contacts entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique mais cela reste surtout limité à des questions administratives et de réglementation

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

La valorisation touristique et l'accueil des visiteurs sont contraintes par la mise en oeuvre du programme de restauration lequel préserve un accès à certaines parties de l'édifice voire intègre des visites de chantier

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur

Section II-Cathédrale Notre-Dame de Tournai

une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un suivi considérable, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante pour définir des indicateurs clés, mais cela n'a pas été fait

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Moyenne
Autorités locales, municipales	Moyenne
Communautés locales / municipales	Faible
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Sans objet
Industrie	Sans objet
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

		Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine						
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs	authenticité	intégrer la valorisation touristique dans le plan de gestion.	intégration des structures et systèmes d'accueil des visiteurs	travail à long terme, en fonction de l'évolution du programme de restauration	Propriétaire, Ville, Commissariat général au Tourisme	Le vaste programme de restauration de la cathédrale et l'évolution des chantiers rendent difficile la mise en place d'un projet d'accueil des visiteurs
3.9	Autres activités humaines						
3.9.1	Activités illégales	intégrité	renforcement des systèmes de surveillance	mise en place d'un programme de prévention des risques et catastrophes	long terme	Propriétaire, Ville, Services d'intervention (police)	Une pièce importante a été volée dans le Trésor.
3.9.2	Destruction délibérée du patrimoine	authenticité avec des graffitis et tentatives d'incendie	actions de sensibilisation, nettoyage des graffitis, surveillance renforcée, poursuite des infractions,	Evolution du nombre de faits	actions régulières et à long terme	Propriétaire, la Ville, les Services d'intervention (police), stewards urbains	Les gestionnaires sont conscients des problèmes et mettent en place des mesures préventives
3.10	Changement climatique/problèmes météorologiques						
3.10.1	Tempêtes	intégrité	stabilisation des tours, surveillance et maintenance	surveillance lors des périodes de vents violents	en cas de besoin	Propriétaire, Ville,	En 1999, une tempête a provoqué d'importants problèmes de stabilité. Le phénomène est cependant rare et l'édifice souffrait d'une carence en travaux de restauration.
3.13	Gestion et facteurs institutionnels						
3.13.2	Activités de recherche / de suivi à fort impact	intégrité	limitation et encadrement des fouilles	Définition d'un programme de fouilles à intégrer dans le plan de gestion	action à planifier sur le long terme	Comité de gestion, DGO4, comité scientifique	Les fouilles et sondages ont été réalisés dans un édifice ayant des problèmes de stabilité et en cours de restauration. Ils ont cependant aussi un effet positif important en ce qu'ils améliorent les connaissances

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons							
		Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.1.2		repenser les limites des zones tampons de la cathédrale et du beffroi voisin pour définir un périmètre commun et cohérent	dans les 2 ans, dans le cadre du plan de gestion	Comité de gestion, Gouvernement wallon	Les dossiers cathédrale et beffrois ont été instruits indépendamment l'un de l'autre. La proximité des deux édifices plaident pour une mise en cohérence des deux zones tampon.		
4.3 Système de gestion / Plan de gestion							
4.3.10	Il n'y a pas de contacts avec le secteur industriel concernant la gestion du bien	Sans objet dans la mesure où le monument se situe en milieu urbain sans fonction industrielle proche	sans objet	sans objet	sans objet		
4.4 Ressources financières et humaines							

4.4.13	Promotion	utilisation des médias et nouvelles technologies	dans les deux ans dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion et en fonction du programme de restauration	Comité de gestion, Ville, acteurs locaux et régionaux du tourisme	L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial a eu un effet stimulant sur le programme de restauration. Celui-ci impose des contraintes et des limites aux possibilités de promotion.
4.5 Etudes scientifiques / Projets de recherche					
4.5.2	Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié	mise en place d'un comité scientifique chargé de définir les besoins en matière de recherche	dans les 2 ans, dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion	Comité scientifique	Il existait déjà un comité scientifique mais chargé plus particulièrement de la garantie scientifique des travaux de restauration

Rapport périodique - Deuxième cycle

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Positif
Éducation	Pas d'effet
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Pas d'effet
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site

Section II-Cathédrale Notre-Dame de Tournai

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

Certains espaces commentaires sont insuffisants, certaines questions ne pas formulée de manière claire, les réponses proposées parfois de nuance.

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Moyen
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La **totalité** de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La Convention du patrimoine mondial
La valeur universelle exceptionnelle du bien
L'intégrité et/ou l'authenticité du bien

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Sans Objet
Etat partie	Sans Objet
Gestionnaires des sites	Sans Objet
Organisation consultative	Sans Objet

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- **Tableau des informations géographiques**
Raison de la mise à jour : Les coordonnées de géolocalisation ne correspondent pas à celles reprises dans le dossier de candidature ni à celles figurant sur le site du patrimoine mondial. Les superficies étaient mentionnées au dossier de candidature : bien : 0,4963ha , zone tampon : 20,2219ha total : 20,7182ha
- **Carte(s)**
Raison de la mise à jour : La carte pertinente figure au dossier de candidature figurant sur le site du patrimoine mondial

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques